

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le jeudi 6 octobre 2022

Madame Marie Leahey, commissaire
Monsieur Pierre-Constantin Charles, commissaire
Monsieur Jacques Internoscia, commissaire

Objet : Opinion déposée à la l'Office de consultation publique de Montréal

Madame, Messieurs,

Dans le cadre des consultations de l'OCPM sur le *Projet de Ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) dépose cette lettre d'opinion dans laquelle sont énoncés des principes clés, lesquels ont le potentiel d'assurer un développement urbain en cohérence avec le maintien et le développement positif de l'état de santé des individus et de la population.

Principe 1 : Tenir compte des besoins en santé dans la planification de l'urbanisme pour la métropole de demain.

Malgré qu'elle paraisse évidente, l'idée doit être réitérée afin de ne pas reproduire le contre-exemple du quartier de Griffintown, lequel a été densifié sans une planification adéquate de services. Griffintown représente des « années sombres pour l'urbanisme », selon François Racine¹. « C'était des années où la Ville était très ouverte pour le développement capitaliste et l'urbanisme néo-libéral [...] On n'a pas pensé aux écoles, on n'a pas pensé à l'aménagement des rues, c'est un projet dans lequel la Ville s'est trouvée en réaction » Tout comme pour l'offre en éducation, en alimentation ou en espaces verts, les soins de santé et de services sociaux, du CIUSSS et des organismes communautaires, doivent faire l'objet d'une planification raisonnée.

Principe 2 : Maintenir une ville à échelle humaine qui valorise la diversité et la réponse aux besoins de toutes et tous (personnes âgées, personnes marginalisées, autochtones, familles, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'itinérance, etc.).

On souligne avec force ce principe, qui se retrouve d'ailleurs dans le *Projet de ville*, affirmant que « l'aménagement des rues doit permettre à chacune et chacun, sans égard à l'âge, au genre ou aux capacités, d'effectuer un déplacement sécuritaire et convivial à pied ou à vélo, y compris avec assistance. » Ce principe trouve, par ailleurs, un des moteurs de son actualisation dans la

¹ <https://www.24heures.ca/2021/01/02/top-10-des-pires-et-meilleurs-coups-durbanisme-a-montreal>

gouvernance car, outre les parties prenantes, les groupes marginalisés et populations vulnérables ont un rôle actif à jouer dans l'élaboration des solutions menant à leur réappropriation du territoire.

Principe 3 : Agir avec ambition et détermination pour faire face aux enjeux environnementaux, tout en évitant de faire porter la responsabilité exclusivement sur les individus.

Les changements climatiques influent sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, comme l'air pur, l'eau potable, la nourriture en quantité suffisante, la sécurité du logement, etc. Conséquemment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par l'élargissement des choix des transports et des énergies et par le verdissement des milieux urbains peut entraîner une amélioration de la santé. Pour ce faire, il est important d'avoir des données scientifiques sur l'impact des changements climatiques dans les quartiers. Des cartes prospectives pourraient illustrer les différents enjeux (ex. élévation du niveau de l'eau, îlot de chaleur, qualité de l'air) pour les 25 ou 50 prochaines années. En fonction de ces données, une accélération conséquente de l'implantation de mesures de mitigation dans les quartiers les plus affectés permettrait d'obtenir des quartiers plus résiliants aux aléas climatiques.

Principe 4 : Assurer l'abordabilité, l'accessibilité et la salubrité des logements.

Le stress financier associé à l'inabordabilité et à l'insalubrité a des conséquences négatives sur la santé mentale des individus, telles la dépression et l'anxiété. Le coût excessif d'un logement a également un impact direct sur l'insécurité alimentaire et la satisfaction des autres besoins de base (se vêtir, recevoir des soins, etc.). De plus, la précarité du logement pour les familles peut être dommageable pour le développement physique, intellectuel et émotif des enfants.

Montréal est dans une crise d'abordabilité plutôt que de disponibilité, ce qui a été mentionné par de nombreux acteurs publics et dans les médias. Outre la construction de nouvelles unités, il est par ailleurs essentiel d'intervenir sur la régulation des prix, l'usage (ex. privé versus social) des bâtiments et des habitations, ainsi que sur la qualité et la salubrité des logements.

Dans l'espoir que l'affirmation de ces principes puisse trouver écho dans cette politique et les actions qui en découleront.

Veuillez recevoir, Madame, Messieurs, nos salutations cordiales.



Liette Bernier, Ph. D.
Directrice des services généraux et des partenariats urbains

LB/cl/cl